

**CULTURE****Cinéma Le Luxy**

Accueil d'un dispositif de résidence d'un scénariste au Luxy  
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

**EXPOSE DES MOTIFS**

La Région Ile-de-France a mis en place un dispositif d'aide à l'écriture afin de soutenir un auteur dans son projet d'écriture scénaristique.

L'aide de la Région est subordonnée à l'engagement, par l'auteur, de s'adosser à un établissement situé en Ile-de-France pour réaliser des ateliers-rencontre. Ces ateliers-rencontre peuvent prendre des formes diverses et s'adresser à divers publics, adultes, adolescents ou enfants, tout public ou publics amenés vers ces ateliers par des structures les réunissant (établissements scolaires, centre de loisirs, etc).

Les candidats à cette aide régionale doivent donc obligatoirement inclure dans leur projet la réalisation d'ateliers-rencontre conçus avec une structure les accompagnant.

C'est dans ce cadre que le cinéma municipal Le Luxy a été sollicité par une jeune réalisatrice, Marina Deak, familière du cinéma pour y être déjà intervenue.

Au niveau financier, cette opération n'a pas un coût supplémentaire pour la collectivité puisque la Région accorde une subvention (pouvant aller jusqu'à 5000 €) afin de couvrir les frais éventuellement induits par ces ateliers-rencontres. L'auteure, elle, sera rémunérée par la Région dans le cadre de l'aide à l'écriture qu'elle recevra.

Il semble donc opportun pour la Ville d'Ivry, et pour le Luxy, de soutenir cette initiative, qui va non seulement dans le sens d'un soutien à la création, mais qui donne aussi la possibilité de proposer aux spectateurs une offre culturelle originale autour du projet cinématographique à naître, et qui, plus largement, permet à la Ville d'Ivry d'avoir une visibilité régionale dans le champ culturel.

C'est pourquoi, je vous propose de décider le principe de l'accueil du dispositif de résidence d'un scénariste au cinéma municipal Le Luxy, dans le cadre de l'aide à l'écriture de scénario de la Région Ile-de-France et de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de ce projet.

Les crédits en résultant ont été prévus au budget primitif.

## **CULTURE**

### **Cinéma Le Luxy**

Accueil d'un dispositif de résidence d'un scénariste au Luxy  
Demande de subvention auprès de la Région Ile-de-France

#### **LE CONSEIL,**

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

considérant que la Région Ile-de-France a mis en place un dispositif d'aide à l'écriture afin de soutenir un auteur dans son projet d'écriture scénaristique,

considérant que l'aide de la Région est subordonnée à l'engagement, par l'auteur, de s'adosser à un établissement situé en Ile de France pour réaliser des ateliers-rencontre,

considérant que, dans ce cadre, le cinéma municipal Le Luxy a été sollicité par une jeune réalisatrice, Marina Deak,

considérant que la Ville souhaite soutenir cette initiative qui va non seulement dans le sens d'un soutien à la création, mais qui donne aussi la possibilité de proposer aux spectateurs une offre culturelle originale autour du projet cinématographique à naître,

considérant que la Région Ile-de-France accorde une subvention pouvant aller jusqu'à 5 000 €

vu le budget communal,

#### **DELIBERE**

(à l'unanimité)

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le principe de l'accueil du dispositif de résidence de la réalisatrice Marina Deak au cinéma municipal Le Luxy, dans le cadre de l'aide à l'écriture de scénario de la Région Ile-de-France.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le dépôt auprès de la Région Ile-de-France d'un dossier d'aide à l'écriture de scénario avec la réalisatrice Marina Deak et, en cas d'obtention par cette dernière de l'aide, le développement d'ateliers-rencontre dans le cadre de ce dispositif.

**ARTICLE 3 :** SOLLICITE une subvention auprès de la Région Ile-de-France dans le cadre de ce projet.

**ARTICLE 4 :** DIT que les crédits en résultant seront imputés au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

RECU EN PREFECTURE

LE 27 MAI 2014

PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE

LE 23 MAI 2014